

Le chien de protection

Le chien de protection a pour fonction de dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau. Il est utilisé en estives et sur les exploitations, son efficacité sur les chiens errants n'est plus à démontrer.

Avec le retour du loup dans les Alpes et le renforcement de la population d'ours dans les Pyrénées, de plus en plus d'éleveurs se sont équipés de chiens pour protéger leur troupeau en montagne. Ce chien a pour fonction de rester en permanence avec les animaux (365 jours sur 365, de jour comme de nuit) et de les protéger. Son rôle est de dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau.

Une présence « dissuasive »

Le chien de protection est efficace face à tous types de prédateurs : chiens divagants, faune sauvage (ours, loup, corbeau...) ou encore contre le vol. Parmi les moyens permettant la protection des troupeaux, c'est très certainement le plus actif. Dans la grande majorité des cas, l'intervention du chien de protection est dissuasive et il n'intervient qu'à proximité des animaux. Elle mène rarement à la confrontation physique.

Les aboiements du chien et son interposition suffisent à faire fuir les agresseurs potentiels. Pour les troupeaux exposés aux attaques, il est conseillé d'utiliser plusieurs chiens de protection.

Si rien ne vient perturber le troupeau, l'activité du chien est relativement réduite. Il se montre souvent en position de repos, allongé et assoupi. Il vit au rythme de son troupeau sans le déranger. Mais dès que survient un bruit, une odeur ou un mouvement suspect, le chien retrouve sa vigilance, ne laissant rien approcher. Son activité est beaucoup plus importante pendant la nuit.

« Le chien de protection reste en permanence avec le troupeau. »



© Photo: Institut de l'Élevage

« Ce chien est efficace face à tout type de prédateurs (à 2 ou 4 pattes). »



© Photo: Institut de l'Élevage



« Le Montagne des Pyrénées appelé également Patou est la race la plus utilisée . »

Du chiot au chien de protection

Contrairement à une idée longtemps répandue, le comportement de protection des troupeaux n'est pas inné chez le chien. De ce fait, l'éleveur joue un grand rôle dans la réussite de la mise en place d'un chien de protection. C'est lui qui va créer les conditions favorables à l'attachement du chiot au troupeau. Il s'agit notamment :

- De créer de bonnes conditions d'élevage jusqu'au sevrage du chiot en faisant naître les chiots parmi les animaux, dans la bergerie,
- De mettre le chiot dans son troupeau d'accueil à l'âge de 7-8 semaines. Il est alors séparé de tout congénère, y compris de sa mère. Dans les premières semaines qui suivent son intégration au troupeau, le chiot est exclusivement en contact avec le troupeau. Cette dernière est réalisée en bergerie avec des animaux adaptés, c'est-à-dire curieux et non agressifs (des agnelles par exemple),
- De le sociabiliser à l'être humain afin d'éviter les incidents liés notamment à la fréquentation touristique et de lui apprendre à respecter son maître. Une sociabilisation réussie est le résultat d'un subtil dosage entre attachement au troupeau et intérêt pour l'homme.



© Photo : Institut de l'Élevage

Pour les troupeaux exposés aux attaques, il est conseillé d'utiliser plusieurs chiens de protection.

➔ **Fiche réalisée à partir d'un article de la Pastorale Pyrénéenne**
www.pastoralepyreneenne.fr

POUR EN SAVOIR PLUS :

Laurence Sagot : CIIRPO / Institut de l'Élevage
Tél. : 05 55 00 40 37
laurence.sagot@inst-elevage.asso.fr

Document réalisé
avec le soutien
financier de :

